



## FORMULAIRE DE RESERVATION

\* Intitulé de la randonnée :

\* Date choisie :

\* Nombre de personnes :

\* Nom :

\* Prénom :

\* Adresse :

*Rue*

*CP*

*Ville*

\* N° de téléphone (pour prévenir en cas d'annulation de la sortie) :

Email :

Souhaitez-vous être informé par mail des prochaines randonnées 5<sup>ème</sup> ELEMENT ?

Oui

Non

**Merci de renvoyer ce formulaire accompagné du règlement par courrier à l'adresse suivante :**

**Mme Caroline FRESLON-BETTE**  
5<sup>ème</sup> ELEMENT (société AXALP)  
2 chemin des Chapotières  
01120 DAGNEUX

\* Mentions obligatoires

1 place du 18 juin 1940 – 74940 Annecy-le-Vieux – Tél. : 04 50 66 11 06 – Fax : 04 50 66 11 07 – info@axalp.fr

5<sup>ème</sup> ELEMENT est une activité du groupe AXALP Société Coopérative de Production anonyme à capital variable – RCS Annecy B 433 800 570

SIRET : 433 800 570 00031 - APE : 7112B - N° identification intracommunautaire : FR 58 433 800 570

Organisme de formation enregistré sous le numéro 82 74 01553 74 auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes  
Succursales : AXALP'AIN Bourg-en-Bresse – CAMPAGNES & VILLES Saint-Paul-en-Jarez – AXALP CONSEILS Paris 8<sup>ème</sup>

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## INSCRIPTION :

L'inscription à l'une de nos activités, implique l'approbation de nos conditions générales de vente.

## RESERVATION :

Les réservations sont possibles jusqu'à 4 jours avant la date de départ. Le formulaire de réservation doit être renvoyé par courrier accompagné du règlement à l'adresse suivante : Caroline FRESLON-BETTE, AXALP - 5<sup>ème</sup> ELEMENT, 2 chemin des Chapotières, 01120 DAGNEUX.

## DEROULEMENT DE NOS PRESTATIONS :

Nos prestations sont complètement liées aux conditions météorologiques ou de terrain. Dans cette mesure, nous ne pouvons être tenus pour responsables et redevables d'aucune indemnité en cas de changement de date, d'horaire ou d'itinéraire prévus, en particulier si ces modifications proviennent d'événements imprévus ou de circonstances impérieuses, impliquant la sécurité des randonneurs.

Chaque randonneur doit se conformer aux conseils et consignes donnés par le professionnel qui encadre l'activité. Nous ne pouvons être tenus pour responsable des incidents, accidents et dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente.

Le professionnel qui encadre l'activité reste le seul juge durant la prestation de modifier le programme en fonction des conditions météorologiques, de la montagne, et de la forme des participants incluant leurs acquis techniques. Il pourra alors être proposé un itinéraire différent ou un autre massif, les frais supplémentaires occasionnés resteront à la charge du client.

## REGLEMENT

Les réservations sont prises et confirmées après envoi du règlement complet de la prestation. Les règlements par chèque sont à adresser à l'ordre de **AXALP – 5<sup>ème</sup> ELEMENT**

## ANNULATION – MODIFICATIONS :

De la part du client : Toute annulation du client avant le départ doit être signalée par téléphone, au minimum 48H avant la date prévue. Toute interruption volontaire de la prestation de la part du client n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par le professionnel qui encadre l'activité, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

De notre part : En cas d'annulation d'un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, différentes solutions de remplacement seront proposées, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées.

Les départs sont assurés selon un nombre minimal de participants défini au préalable. Si le nombre de personnes est insuffisant et que la sortie est annulée, le client en sera informé par téléphone au plus tard 24H avant la date prévue et sera intégralement remboursé des sommes payées.

## ASSURANCES :

Le client doit posséder une garantie multirisque couvrant les frais d'annulation – rapatriement – maladie – accident – perte ou vol de bagages – secours en montagne.